

برنامج  
الأغذية  
العالمي



Programme  
Alimentaire  
Mondial

World  
Food  
Programme

Programa  
Mundial  
de Alimentos

**Première session ordinaire  
du Conseil d'administration**

**Rome, 20–23 février 2006**

## QUESTIONS DIVERSES

Point 13 de l'ordre du  
jour

*Pour information\**



Distribution: GÉNÉRALE

**WFP/EB.1/2006/13**

16 février 2006

ORIGINAL: ANGLAIS

## RAPPORT SUR LA RÉUNION CONJOINTE DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DU PNUD/UNFPA, DE L'UNICEF ET DU PAM

**New York, 20 – 23 janvier 2006**

\* Conformément aux décisions du Conseil d'administration sur la gouvernance, approuvées à la session annuelle et à la troisième session ordinaire de 2000, les points soumis pour information ne seront pas discutés, sauf si un membre en fait la demande expresse, suffisamment à l'avance avant la réunion, et que la présidence fait droit à cette demande, considérant qu'il s'agit là d'une bonne utilisation du temps dont dispose le Conseil.

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site WEB du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

## NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour information.**

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document à contacter la fonctionnaire du PAM mentionnée ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Secrétaire du Conseil d'administration: Mme C. von Roehl tél.: 066513-2603

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter Mme C. Panlilio, Assistante administrative de l'Unité des services de conférence (tél.: 066513-2645).





## RAPPORT D'ADMINISTRATION DU PNUD/UNFPA, DE L'UNICEF ET DU PAM

New York, 20 – 23 janvier 2006

### **Création et renforcement des capacités**

1. La Directrice générale de l'UNICEF a présenté ce point de l'ordre du jour et le document d'information. Elle a souligné la nécessité d'intégrer les objectifs de renforcement des capacités dans les stratégies nationales en matière de développement visant à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Le document d'information s'inspirait des travaux menés actuellement par le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) et des conclusions préliminaires de celui-ci sur le renforcement des capacités. Le document donnait des exemples d'initiatives entreprises conjointement par des institutions des Nations Unies et suggérait des moyens d'action plus efficaces pour répondre aux besoins des pays.
2. Le Secrétaire permanent adjoint (gestion des services publics) du Cabinet du Président de la République-Unie de Tanzanie a évoqué l'expérience de son pays et l'appui considérable apporté par le système des Nations Unies. Parmi les domaines qui pourraient bénéficier d'un soutien accru, il a cité la stratégie nationale pour le développement et les orientations sur des questions intersectorielles. Pour les Nations Unies, les défis étaient de trouver un équilibre entre la programmation en collaboration et la programmation conjointe, d'élargir au maximum les perspectives de participation de divers organismes et de surmonter les obstacles bureaucratiques.
3. Le Représentant de l'UNICEF en République-Unie de Tanzanie a pris la parole au nom de l'équipe de pays des Nations Unies. Évoquant le rôle des Nations Unies, il a indiqué que la création de la base de données socio-économiques de la Tanzanie, sur le modèle de *DevInfo*, qui avait été mise sur Internet pour que tous puissent accéder aux données, constituait un exemple concret de soutien qui aidait non seulement à suivre l'évolution de la pauvreté mais aussi à dresser des plans de réduction de la pauvreté. Le système des Nations Unies devait étoffer ses effectifs afin de disposer d'experts mondialement réputés en matière de création de capacités; simplifier ses procédures; renforcer ses politiques, ses outils et ses procédures pour la participation aux programmes sectoriels; et optimiser son rôle en matière d'appui budgétaire global.
4. Les délégations ont souligné le rôle essentiel des Nations Unies en matière de création de capacités. À cet égard, une démarche holistique devrait aussi prêter attention à l'enseignement supérieur, aux politiques salariales et autres incitations, et inverser la fuite des cerveaux, domaines dans lesquels les Nations Unies pourraient jouer un rôle capital. Le document d'information devrait être révisé avant sa présentation à la session annuelle du Conseil économique et social, de manière à montrer les progrès accomplis par les Nations Unies, à indiquer les outils communs et le profil du personnel nécessaire



à la création de capacités et définir un plan d'action clair comportant des points de comparaison.

5. Des intervenants ont demandé comment la création de capacités serait intégrée dans la programmation et ont appelé à un resserrement de la collaboration entre le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques et la Banque mondiale. Des renseignements ont été demandés dans plusieurs domaines: les enjeux, tels que l'adaptation à un environnement en pleine évolution; les enseignements tirés de l'expérience; le soutien assuré de manière uniforme par les institutions des Nations Unies sur le terrain, qui devraient abandonner les approches par projet au profit d'approches sectorielles et autres approches harmonisées; la manière dont les Nations Unies seraient au centre de la réforme des activités en faveur de la création de capacités; et les moyens de favoriser la coopération Sud-Sud.
6. Plusieurs délégations ont demandé un rapport stratégique plus complet qui couvrirait les réalisations et les obstacles, la problématique hommes-femmes, ainsi qu'une analyse approfondie des défis sous-jacents et les mesures concrètes à prendre. Il conviendrait de s'intéresser plus spécifiquement aux résultats, notamment en ce qui concerne les objectifs du Millénaire pour le développement; à la création de capacités institutionnelles, domaine dans lequel les Nations Unies étaient les mieux placées pour agir; aux enseignements tirés de l'expérience; à la création de capacités dans les États fragiles; et à l'amélioration des performances et des résultats, notamment en ce qui concerne l'appui à la réforme des marchés publics et des systèmes financiers.

### **Transition de la phase des secours aux projets de développement, l'accent étant mis sur les catastrophes naturelles**

7. Le Président du Conseil d'administration du PAM a souligné le rôle prépondérant des autorités gouvernementales dans le cadre du programme de transition et s'est félicité de la participation, à la réunion conjointe, du Représentant du Gouvernement pakistanais, M. Khalid Saeed, et du Représentant de l'équipe des Nations Unies au Pakistan.
8. M. Saeed a indiqué qu'il était nécessaire que le gouvernement joue un rôle cohérent dans la coordination des interventions, au stade tant des secours que du redressement. Il a insisté sur le fait qu'en cas de catastrophe naturelle, il fallait prêter particulièrement attention aux populations vulnérables qui sont souvent le plus durement touchées. Il a aussi suggéré que le manque de préparation aux catastrophes naturelles était un obstacle majeur lorsqu'il s'agissait d'assurer une transition rapide de la phase des secours aux projets de développement.
9. Le Vice-Directeur exécutif du PAM s'est félicité du fait qu'il était désormais communément admis que la "transition" devait se faire aussi bien après des conflits que des catastrophes naturelles. C'est pourquoi les entités membres du GNUD - par l'intermédiaire du Groupe de travail GNUD/Comité exécutif pour les affaires humanitaires et des groupes thématiques du Comité permanent interorganisations en particulier - mettaient en place des outils et des capacités pour aider les équipes de pays des Nations Unies.
10. Le Représentant de l'équipe des Nations Unies au Pakistan a décrit le système de groupes thématiques qui venait d'être mis en place par le Comité permanent et ses effets positifs lors de l'intervention suite au séisme au Pakistan. Un groupe thématique sur le redressement rapide basé au Pakistan s'était réuni et avait défini un cadre visant à dûment intégrer la transition dans les activités de secours de l'équipe de pays des



Nations Unies. L'une des contributions importantes de ce groupe avait été d'appuyer les efforts de redressement spontanés dans les premiers jours suivant l'intervention. Le Représentant a souligné que les groupes thématiques du Comité permanent devraient servir d'organes de prise de décision collective plutôt que d'instances de promotion d'intérêts purement locaux. Des enseignements importants avaient été tirés, notamment que les pouvoirs publics devaient assurer la direction et la coordination des opérations, qu'il était bon de lier l'intervention d'urgence à la transition à long terme et aux stratégies pour le développement, et qu'il fallait veiller à ce que le renforcement des capacités soit maintenu après les secours immédiats et s'étende aussi aux premières activités de redressement et à la période de transition.

11. Les questions et discussions des délégations ont porté sur plusieurs questions clés:

- **Protection.** Les délégations ont constaté avec satisfaction que le document d'information tenait compte des aspects liés à la protection à la suite d'une catastrophe naturelle et recommandait de prêter davantage attention aux groupes vulnérables, à l'impact social des catastrophes naturelles, aux conséquences spécifiques des catastrophes pour les femmes, à la santé génésique, aux enfants et aux orphelins.
- **Cadre d'évaluation des besoins après la catastrophe.** Le Groupe de travail du GNUD/Comité exécutif a été encouragé à poursuivre ses travaux en vue de l'élaboration d'un cadre global susceptible de compléter l'exercice thématique du Comité permanent et de combler les lacunes concernant notamment les droits de propriété et fonciers, la protection et la problématique hommes-femmes.
- **Enseignements tirés de l'expérience.** Les délégations ont encouragé le GNUD à consigner les enseignements tirés des activités de transition, éventuellement dans le cadre de l'évaluation en temps réel qui serait prochainement réalisée, afin de garantir qu'ils seraient pris en compte à l'avenir.
- **Participation de tous.** Le GNUD a été instamment prié de poursuivre ses efforts pour veiller à ce que les ONG, la Banque mondiale et d'autres institutions financières internationales soient pleinement impliquées dans les activités de transition entreprises conjointement sous la direction des pouvoirs publics.
- **Rôle prépondérant des pouvoirs publics.** Les délégations ont encouragé les gouvernements à jouer un rôle prépondérant, tout en reconnaissant que cela représentait un déficit de taille sur le plan de la création de capacités pour les pays les plus pauvres qui étaient confrontés à la transition.
- **Coordination effective et financement.** Les délégations ont reconnu qu'il était nécessaire de fournir un soutien systématique dans ce domaine aux Coordonnateurs résidents dès qu'une catastrophe naturelle se produisait, afin qu'ils puissent coordonner efficacement les premières activités de redressement et les interventions menées par le système des Nations Unies.

## **VIH/sida: Suivi des recommandations de l'Équipe spéciale mondiale**

12. Les débats sur ce point de l'ordre du jour ont été ouverts et présidés par le Président du Conseil d'administration du PNUD/UNFPA. L'Administrateur du PNUD a pris la parole au nom du PNUD, de l'UNFPA, de l'UNICEF et du PAM pour donner des renseignements à jour sur l'Équipe spéciale mondiale, en soulignant les liens avec les réformes entreprises au sein de l'Organisation des Nations Unies. Des expériences dans les pays ont été présentées par M. Malick Sene, Secrétaire exécutif du Conseil national de lutte contre le sida, et par M. Harold Robinson, Représentant de l'UNFPA et



Président du Groupe thématique des Nations Unies sur le VIH et le sida en Jamaïque. M. Michel Sidibe, Directeur de la Division chargée de l'appui national et régional du programme ONUSIDA, a présenté une évaluation des progrès réalisés et des difficultés rencontrées dans la mise en oeuvre des recommandations.

13. Les participants ont mis en lumière les progrès accomplis dans plusieurs domaines, y compris la répartition des tâches entre les coparrains d'ONUSIDA; la mise en place d'équipes conjointes des Nations Unies sur le sida dans les pays; l'équipe mondiale conjointe pour la résolution des problèmes et le soutien à l'exécution; et la prise en compte systématique des questions de VIH/sida dans les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté. Des renseignements actualisés ont aussi été fournis au sujet des efforts visant à adapter les recommandations de l'Équipe spéciale mondiale dans plusieurs pays, et les intervenants ont noté que les recommandations contribuaient d'une part à renforcer l'initiative connue sous le nom des « Trois principes » visant à renforcer la coordination des interventions nationales et, d'autre part, à mener les réformes au sein de l'Organisation des Nations Unies. Toutefois, pour garantir le soutien effectif des interventions nationales, il fallait rationaliser à tous les niveaux les mécanismes de gestion, la planification, l'établissement de rapports et l'obligation redditionnelle, afin d'éviter les problèmes de coordination et les structures d'appui complexes. Du point de vue des programmes nationaux, outre une bonne gestion dans le pays, il convenait de renforcer les capacités nationales, de prendre des mesures pragmatiques et d'avoir confiance en ses partenaires pour que les interventions soient plus efficaces.
14. Les délégations ont accueilli avec satisfaction ces exposés et se sont félicitées de l'esprit de coopération et de collaboration entre les quatre institutions. Elles ont manifesté leur soutien à l'Équipe spéciale mondiale et ont loué les progrès accomplis dans la mise en oeuvre des recommandations. Les délégations se sont également félicitées de la répartition des tâches définie par ONUSIDA et ont reconnu l'importance du rôle de chef de file joué par le PNUD, l'UNFPA, l'UNICEF et le PAM. Il a été noté qu'il fallait poursuivre les délibérations au niveau des pays afin de garantir que l'organisme chef de file tenait compte de l'expérience des coparrains et des capacités d'intervention. Les quatre institutions ont été instamment priées de poursuivre les efforts visant à intégrer la question du VIH/sida dans leurs activités.
15. Les délégations se sont félicitées de la création d'équipes conjointes des Nations Unies sur le sida et ont indiqué que celles-ci devraient aider à améliorer la cohérence et la coordination des interventions au niveau des pays, ainsi que la responsabilisation de chacune des institutions. Le secrétariat d'ONUSIDA et le GNUD ont été encouragés à superviser le processus au niveau des pays. Les délégations ont également souligné que la simplification des processus et procédures devait demeurer prioritaire et ont invité à la prudence s'agissant de l'expansion des mécanismes de coordination. Soulignant que le VIH/sida continuait de faire des ravages et constituait un défi pour le développement, les délégations ont reconnu que la prééminence des instances nationales et la prise en charge des programmes par les pays étaient essentielles pour garantir l'efficacité des interventions. On a souligné la nécessité de garantir la disponibilité de ressources à l'appui des activités nationales et régionales, en sus des problèmes de capacités en ressources humaines, et mis en lumière les questions de vulnérabilité, de droits fondamentaux et d'égalité hommes-femmes.
16. Les délégations ont insisté sur le fait que toutes les parties prenantes - y compris les pouvoirs publics, les donateurs et le système des Nations Unies - devaient s'engager à promouvoir la mise en oeuvre des recommandations de l'Équipe spéciale mondiale et rendre compte des mesures qu'elles prenaient en ce sens. Elles ont souligné que la



réussite dépendait de la pleine collaboration de tous les principaux acteurs, de manière à garantir l'alignement, la simplification et l'harmonisation en vue de mener des actions efficaces et d'obtenir des résultats dans les pays.

### **Simplification et harmonisation, l'accent étant mis sur l'exercice de programmation**

17. Le Président du Conseil d'Administration du PNUD/UNFPA a présidé la session et présenté ce point de l'ordre du jour. La Directrice exécutive de l'UNFPA a fait un exposé au nom du PNUD, de l'UNFPA, de l'UNICEF et du PAM. Son Excellence Maria de Fatima Lima da Veiga, Représentante permanente du Cap-Vert, ainsi que la Coordinatrice résidente du système des Nations Unies et Représentante des fonds et programmes des Nations Unies au Cap-Vert ont aussi fait des exposés.
18. La Directrice exécutive de l'UNFPA a souligné les propositions formulées par le Comité exécutif du GNUMD visant à mieux aligner les travaux analytiques du système des Nations Unies sur les processus nationaux; à alléger le processus de préparation des programmes; et à accroître la prise en charge des programmes par les instances nationales. Ces idées seraient examinées plus avant avec les États Membres et les partenaires nationaux lors de l'élaboration d'un document conjoint à soumettre aux Conseils en juin.
19. S'agissant du processus relatif au programme commun de pays au Cap-Vert, la Représentante permanente a noté que l'expérience du Gouvernement avait été très positive et avait dans une large mesure permis de s'assurer que le programme des Nations Unies répondait à toutes les priorités nationales, y compris en ce qui concerne les OMD. Le programme avait été aligné sur la stratégie nationale pour la croissance et la réduction de la pauvreté et avait contribué à améliorer la coordination et la gestion de l'exercice de programmation.
20. La Représentante des Nations Unies au Cap-Vert a souligné les succès obtenus du point de vue de l'équipe de pays des Nations Unies, en ce qui concernait tant l'adhésion aux principes de simplification que la réponse aux besoins du Gouvernement. Elle a noté qu'il était important que la région et le siège appuient et supervisent les nouvelles approches et a recensé les enseignements qui pourraient être utilisés ailleurs.
21. Les délégations ont loué les exposés et ont réservé bon accueil aux idées énoncées dans le document d'information eu égard au processus d'élaboration et d'approbation des programmes. Elles ont félicité les fonds et programmes, qui avaient appliqué le programme de Paris pour l'efficacité de l'aide et mis en oeuvre la résolution sur l'examen triennal des activités opérationnelles de développement. Elles ont pris note avec satisfaction du processus relatif au programme commun de pays et du modèle de bureau conjoint au Cap-Vert.
22. Les délégations ont souligné qu'il était indispensable que les pouvoirs publics dirigent et prennent en charge les programmes et développent leurs capacités. Elles ont mis l'accent sur la nécessité de garantir la participation effective des institutions spécialisées, et sur le fait que le mandat de celles-ci devait s'adapter en permanence aux priorités et aux besoins des pays. Une gestion transparente et rigoureuse, tant pour les résultats que pour les ressources, devrait être assurée dans tout nouveau processus; les coûts de transaction réduits; et l'efficience et l'efficacité accrues. Les délégations ont étudié s'il était nécessaire de renforcer la capacité et le rôle du Coordonnateur résident et des équipes de pays des Nations Unies, notamment pour permettre une évaluation efficace.



23. Les délégations ont noté que les propositions concernant l'exercice de programmation avaient des implications pour les mécanismes de gouvernance et les méthodes de travail des Conseils d'administration. Alors que la plupart des délégations étaient favorables à un raccourcissement des délais d'approbation, la nature des nouvelles procédures des Conseils devait être examinée plus en détail.
24. S'agissant de l'expérience du Cap-Vert, les délégations ont demandé comment les institutions non résidentes et spécialisées seraient impliquées. Elles ont demandé des renseignements quant au budget unifié et ont appelé à une plus grande harmonisation des questions budgétaires, tout en souhaitant que les obligations de chacun restent clairement définies. Il a été noté que les procédures actuelles applicables aux fonds alloués aux programmes étaient toujours en place et que le GNUD continuerait à surveiller l'impact du programme au Cap-Vert. Le GNUD étudiait aussi actuellement les moyens d'appliquer la même approche dans d'autres bureaux conjoints.

